

Publié le 21 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023**

**Délibération n° 2023-084**

**CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE GLISSE URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION -  
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 5**

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Olivier GAUNA, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**



Madame Cécile SAINT-MARC, Adjointe au Maire Déléguée au Sport, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la politique sportive définie dans le projet du mandat, la Ville de Mérignac tend à développer des équipements sportifs de qualité et de proximité.

A cet effet, la Ville de Mérignac travaille sur le maillage territorial en combinant le patrimoine sportif existant et les projets d'investissement à venir, afin notamment de proposer un lieu de pratique sportive à moins de 500 mètres du domicile de chaque mérignacais.

Dans le but de satisfaire à un besoin des associations, des publics scolaires et des habitants qui ne disposent aujourd'hui d'aucun équipement permettant la pratique des glisses urbaines à Mérignac, un plan de développement « Glisses Urbaines » a été initié en 2021. Celui-ci a pour objectif de permettre aux pratiquants de tous niveaux et de tous modes de glisse (skateboards, trottinettes, rollers, BMX...) de pouvoir pratiquer sur plusieurs sites complémentaires. Le projet sur le site du Jard sera le premier à être réalisé, complété par deux autres équipements qui devraient voir le jour à partir de 2024 (bois du Burck) et 2026 (place des sports de Brettes).

Le présent projet est un équipement de glisse principalement à destination des skateboards, rollers et trottinettes, pour des pratiquants de niveau débutant à intermédiaire. Il s'étendra sur une surface de 640m<sup>2</sup> (17 x 37m environ). L'équipement est constitué d'un bowl ouvert accessible de plain-pied et d'équipements de glisse à dominante street-park.

Afin de limiter l'impact de ce projet sur l'environnement, les éléments béton du projet seront conçus à partir d'un béton bas-carbone. Celui-ci sera réalisé à partir de ciment fourni localement.

L'équipement répondra notamment aux attentes du club du SAM roller qui pourra y développer ses activités. Il servira également dans le cadre d'activités périscolaires et extrascolaires. Ces temps organisés permettront aussi de mettre en avant les disciplines de glisse représentées aux Jeux Olympiques 2024. Un certain nombre de manifestations dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 y seront proposées après achèvement des travaux qui vont démarrer cet été et qui seront achevés à la fin de l'année 2023.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 440 000,00€ TTC.

Afin de participer au financement de la construction et de la réhabilitation des équipements sportifs, plusieurs institutions peuvent apporter une contribution financière :

- Le Département de la Gironde, au titre du FDAEC ;
- L'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de son plan « 5000 terrains de sport » qui vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 8 juin 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la Ville de Mérignac répond aux critères d'attribution des subventions,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions dans le cadre du projet de création d'un équipement sportif de glisse urbaine de proximité auprès des différents organismes ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de financement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*